

# Une intervention de police mal vécue ?

Besoin d'en parler,  
de comprendre, de résoudre le  
conflit de manière non judiciaire ?



**Contactez-nous !**

Médiation  
indépendante  
entre la population  
et la police (MIPP)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

En toute indépendance, neutralité et confidentialité, l'organe de médiation entre la population et la police (MIPP) vous offre un espace d'écoute, de dialogue, d'information et de conseil pour régler un conflit de manière non judiciaire.

## **Médiation indépendante entre la population et la police**

[mediation-population-police@etat.ge.ch](mailto:mediation-population-police@etat.ge.ch)

Réception téléphonique  
Mardi et jeudi  
T. 022 327 92 80

Permanence sans rendez-vous  
Jeudi de 12h à 14h



[mipp.ge.ch](http://mipp.ge.ch)